[illegible] M. Julien, président de l'Association [illegible] M. Clémenceau et de M. Viviani contre l'intervention de la police. M. Julien accuse les agents d'avoir exercé des brutalités sur les étudiants ; il cite notamment le cas de M. Arène lundi dernier et M. Bauguin-Lépine dimanche. Il prétend que les agents avaient été victimes de nombreuses provocations et que les brutalités qu'on leur reprochait ne s'étaient pas produites.

M. Lépine, secrétaire général de l'Association corporative, qui était présent à cet entretien, tient à rassurer que les agents étaient entrés lundi dans l'École de médecine alors qu'aucune violence ne s'était produite.

M. Lépine séparait que la réquisition de M. Bauchard l'y obligeait.

Immédiatement M. Clémenceau déclara qu'à l'avenir la police ne pourrait plus pénétrer dans l'École de médecine sur réquisition préventive : il en a donné l'ordre écrit au préfet de police.

L'annulation et la suspension du concours actuel

Quelques instants après M. Rist remit au président du Conseil le mémoire dont il est question dans la note que nous publions ci-dessus. Ce mémoire tendait à demander d'abord que l'on suspende le concours actuel d'admissibilité à l'agrégation de médecine et ensuite qu'on en étudie l'annulation.

Les motifs invoqués pour l'annulation sont ceux que nous avons déjà publiés antérieurs. En faveur de la suspension, le mémoire observe que le concours commencé est vicié dans sa forme par les incidents des premières séances, par la constitution du jury, qui devait être, selon les désidérata des candidats, tiré au sort, par la démission de seul chirurgien qui fit partie du jury, le docteur Quénu, et enfin par ce fait que les seuls candidats décidés à concourir sont les élèves des membres du jury qui n'ont pas démissionné.

M. Rist a lu ce mémoire au président du Conseil en présence des ministres que nous avons déjà nommés.

Sans préjuger la question de fond et seulement en raison des troubles actuels, M. Doumergue a pris le décret d'ajournement que nous avons signalé.

Le Conseil des ministres délibérera sur la suite à donner aux démarches de l'Association corporative.

Au quartier Latin

Autant le quartier latin était bruyant hier, autant il était silencieux et calme ce matin.

La place de l'École-de-Médecine est abandonnée. Quelques vacances du quatrième de l'An sont commencées et beaucoup d'étudiants ont quitté Paris déjà des huit jours.

De rares curieux stationnent place Danton et regardent les dégâts commis au cours des bagarres d'hier. La grande glace de la porte d'entrée donnant sur la place Danton a été brisée par un projectile, ainsi que les carreaux de la plupart des fenêtres.

Sur une colonne de la Grille donnant sur la place de l'École, on voit écrite en grosses lettres à la craie ces mots : « Les candidats demandent que toute manifestation cesse. » C'est l'inscription apposée hier par un des candidats, M. Chevrier, chirurgien des hôpitaux.

Nous croyons savoir que le professeur Pierre Marie, qui avait insisté auprès de ses élèves directs pour que, quelle que fût leur répugnance à se séparer de leurs camarades, ils prissent part à l'épreuve écrite du concours d'admissibilité à l'agrégation, vient de leur rendre leur liberté d'action.

La santé de M. Jules Guesde

Paris, 25 décembre

On lit dans le « Socialisme » : « L'année d'éloignement forcé qu'avaient imposée les médecins à notre ami Jules Guesde, prendra fin très prochainement.

« Jules Guesde va donc reprendre sa place de parti dès les premiers jours de janvier, il se fera porter « présent » à la Chambre et au parti. »

UNE FAUSSE LOTERIE

Paris, 25 décembre.

Un certain nombre de préfets ont dû mettre en garde leurs administrés contre une audacieuse tentative d'escroquerie qui affectait la forme suivante :

On envoyait un prospectus annonçant une « loterie des représentants de commerce de Paris, au capital de 2 millions de francs, autorisée par le ministre de l'Agriculture, sous la présidence d'honneur de M. Etienne, ancien ministre de la guerre ».

Ces prospectus étaient bientôt suivis d'une lettre ainsi conçue :

Monsieur,

La Société des représentants de Paris a l'honneur de vous faire part de son tirage annuel et vous envoie ci-joint gracieusement un billet de sa loterie n°..., en vous priant de nous en faire faite par l'intéressé, nous laissons le chiffre en blanc.

Le tirage aura lieu le 20 décembre 1908.

L'administrateur.

Le 20 décembre passé, nouvelle lettre :

Paris, le 20 décembre 1908

Monsieur,

La Loterie des représentants de Paris a l'honneur de vous informer que votre billet de tombola n°..... est sorti gagnant d'une automobile Renault, valeur 4.500 francs.

Veuillez me faire parvenir par retour du courrier et par lettre la somme de 60 francs pour frais d'enlèvement et d'assurance.

Ce lot vous arrivera à la gare que vous voudrez bien m'indiquer, transport à votre charge. Veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

L'administrateur.

Il paraît que beaucoup de naïfs se sont laissé prendre à ce trait grossier et se sont ainsi exposés ensuite en allant porter plainte au commissaire de police.

Les « assassins » du Président Castro

Marseille, 25 décembre.

MM. Georges Credes et Miguel Nofel, les deux commerçants syriens que le président Castro avait, à son arrivée en France, signalés comme suspects et qui devaient être prochainement en Syrie, ont quitté Marseille brusquement pour le Venezuela, où ils vont s'installer de nouveau.

MM. Credes et Nofel s'embarquèrent sous le pavillon français, à bord de la « Gouadeloupe », qui les amena en France en même temps que le président Castro.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

Un [illegible] de Toulon qu'un homicide [illegible] Lamoulon. On a découvert de nouveaux indices en relation de la bande, [illegible] Bandits qui terrorisaient [illegible] Var et Gard.

— La question Coquelin Cadet est venue devant le conseil d'administration de la Comédie-Française, jeudi dernier. Cadet n'a pas joué à la Comédie-Française depuis plus d'un an et il continue à toucher sa part artistique. On allait décider que la clientèle de Coquelin Cadet serait liquidée, quand M. Jules Claretie lui a adressé une lettre de Cadet, lettre suivant laquelle le malade serait en voie de rétablissement. Coquelin Cadet pourra rentrer dans la maison comme pensionnaire avec des appointements de 6.000 francs par mois, jusqu'à ce que la pension prononcée pour la liquidation. Pourtant rien n'est encore décidé et l'on apprend que Coquelin Cadet au prochain conseil qui précédera l'assemblée générale annuelle des sociétaires.

— Le cadavre de l'une des victimes du tamponnement d'Allassac a été reconnu et réclamé par sa famille : celui de M. Roustan, âgé de vingt-sept ans, voyageur, demeurant à Paris, rue du Lunain.

— Thomas, chef de la bande des dévalisseurs d'églises, condamné le 4 décembre dernier par la cour d'assises du Puy-de-Dôme à six ans de travaux forcés sans interdiction de séjour, n'a pas quitté l'Ile de Ré, où il est détenu, par le convoi de prisonniers qui vient de partir à destination de Cayenne. Cette disposition à l'égard du condamné n'a pas encore été expliquée.

— La note ministérielle du 11 décembre 1893, relative aux autorisations de mariage à accorder aux élèves officiers des écoles militaires, est complétée ainsi : « Les conseils de guerre, auxquels sont joints des délégués compétents pour statuer sur les demandes d'autorisation de mariage formulées par des sous-officiers, dès que l'avis de leur admission à une école militaire a été publiée au « Journal officiel » de la République française.

ETRANGER

— On vient de découvrir que deux milliards billets de la Banque nationale de Belgique ont été mis en circulation simultanément dans les principales villes américaines.

— Pour la troisième fois cette année, le feu s'est déclaré dans le parc à fourrages de Biserte. Étant données les pluies torrentielles de ces jours derniers, l'incendie a paru suspect et le gardien Mohamed ben Embarek ben Allal, a été arrêté.

— Un formidable scandale a éclaté pendant la représentation de « La Tasse à Thé », au théâtre principal de Victoria, à Madrid, parce que l'orchestre avait, pendant un entr'acte, joué la « Marseillaise ». Plusieurs officiers ont protesté vivement en invectivant les musiciens et en réclamant la « Marche Royale ». La représentation a dû être interrompue ; une bagarre a suivi, au cours de laquelle vingt-cinq arrestations ont été opérées. Le gouverneur a pris des mesures en vision de l'excitation des détenus réputés cains et interdit les représentations de « Occupe-toi d'Amélie », dont la traduction est du fils de l'ancien ministre de la guerre, le général Weyler, plusieurs personnalités ayant déclaré que cette pièce portait atteinte à la marale.

LA RÉGION

Le froid fait des siennes

A LILLE

Un vieillard terrassé par la bise

Théophile Lefebvre, 67 ans, pensionnaire à l'hospice général, passant vendredi vers trois heures rue Léon-Gambetta, à hauteur de la rue André, quand soudain on le vit s'affaisser : des passants auxquels se joignirent aussitôt les agents du poste de la Préfecture se précipitèrent à son secours et le relevèrent, la face toute ensanglantée. Comme il était incapable de faire un pas, les agents le transportèrent de leur mieux, à bout de bras, au poste de la place de la République, et après avoir repris ses sens auprès d'un bon feu, il put regagner d'un pas chancelant l'asile du quai de la Basse-Deûle.

Son malaise subit a été attribué à la température rigoureuse qui faisait rougir nez et trémousser des bambins et de leurs mamans en visites de Noël.

Une pauvre vieille aveugle

Vers la même heure, non loin de là, place de la République, un attroupement se formait autour d'une vieille femme paraissant souffrir du froid : elle venait, racontait-elle, d'une clinique où on lui avait fait une injection de sérum et se sentait fortement indisposée. Après avoir bu une tasse de bouillon bien chaud et un verre de vin qui lui furent donnés dans une maison charitable, elle put monter en tramway et retourner chez elle. Elle pauvre femme n'a pas voulu donner son identité.

A RAISMES

Triste fin de réveillon

M Dubrunquet, âgé de 61 ans, était allé réveillonner chez un de ses parents, le beau-père Préseau, bouchers, rue de Valenciennes, à Raismes. Après quelques bonnes heures passées joyeusement, on songea au retour. Accompagné de quelques membres de sa famille, il regagna son domicile, chez sa fille, où il habite, près du dépôt des tramways.

En rentrant il alla aux lieux d'aisance et sa petite-fille, trouvant qu'il y était trop longtemps, appela son mari pour aller voir ce qu'il y avait. Le pauvre vieillard était mort subitement, probablement d'une congestion causée par le froid.

Cet accident a causé une violente émotion dans la nombreuse famille Dubrunquet qui était réunie en grand nombre ce jour-là.

A ROUBAIX

Mort d'une centenaire

Mme Caroline Liénard, rentiere, demeurant rue des Arts, 7, vient de mourir à l'âge de 100 ans. On avait, il y a quelques mois, fêté la centenaire de cette vénérable femme.

A DUNKERQUE

LA LOTERIE DE LA PRESSE DU NORD

Un lot contesté

Un lot de 1000 francs, gagné à la Loterie de l' « Association de la Presse du Nord », par un groupe d'employés du Mont-de-Piété de Dunkerque, est revendiqué par un ouvrier de la rue Thiers. M. Cordier, le chef-ouvrier qu'il avait envoyé son journal, fit chercher une quittance chez un libraire. L'enfant, parvenu au magasin, trouva il rencontra M. X..., qui lui prit des mains le quittance en lui disant : « Tiens petit, voilà 1 franc, va m'acheter une autre, tout ce qu'il peut le temps. »

M. Cordier prétend que M'illiter ayant provoqué de la quittance qui avait été tout d'abord remise à son fils et il a consulté un avocat pour savoir si il devait faire opposition à ce lot de 1000 francs.

A BRILLON

Incendie volontaire

ARRESTATION DE DEUX INCENDIAIRES

Un incendie se déclarait dans la soirée de mercredi dernier, au domicile des époux Henneuse-Martin, situé au lieu-dit « Le Faubourg. »

La maison comprenait deux pièces au rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus ; couverte en paille, construite en briques, elle mesurait 7 mètres de long sur 5 de large ; de ce corps de bâtiment, deux murs seulement sont restés debout. Un autre bâtiment à usage d'écurie et de grange, ne mesurant pas moins de 10 mètres sur cinq, quoique séparé par un passage de plus d'un mètre 20, fut également détruit.

La maison, qui était inhabitée, est la propriété de M. François Lecocq, cultivateur, Grande-Rue. Le bâtiment appartient aux époux Henneuse-Martin.

Une enquête fut confiée aux gendarmes Dupuyt et Bahour. Pendant le cours des interrogatoires auxquels ils se livrèrent, ils apprirent d'un témoin que le feu avait pris en même temps dans la maison inhabitée et dans le grenier du domicile des époux Henneuse. Cette indication fut recueillie précisément par les gendarmes, qui virent dans cet incendie un attentat criminel.

Après avoir enquêté auprès de Mme Henneuse-Martin, du sieur Joseph Graveline, ils recueillirent des leurs dépositions des contradictions flagrantes.

Pressés de questions, la dame Henneuse et le sieur Graveline voulurent se rétracter : les gendarmes profitèrent de leur trouble et les amenèrent à passer des aveux qui provoquèrent leur arrestation.

La dame Henneuse, se sentant perdue, avait déclaré que ces derniers jours, se rendant au domicile de MM. Emile et Louis Lecocq, quand ils étaient absents, elle y avait son est vieille, vous être assurée contre les risques de l'incendie ; pourquoi hésiter-vous à la faire brûler ? » Tentée, Mme Henneuse aurait revenue sur cette conversation, puis, remarquant que les frères Lecocq, elle conçut le projet de mettre le feu au grenier de son habitation. Enfin elle fit appel au concours de Joseph Graveline.

Celui-ci aurait reconnu que se trouvant chez la dame Henneuse mardi soir, les frères Lecocq y vinrent et dirent : « Tout est prêt ». Après leur départ et sur les instances de la femme Henneuse, il aurait consenti à suivre cette dame, qui lui demanda de mettre le feu à de l'apelle cellule de pétrole, placée dans l'écurie. Cependant, ces deux incendiaires craignirent que les flammes atteignissent la toiture et ne mirent pas le plan à exécution.

Le lendemain, Joseph Graveline est revenu et pendant que la femme Henneuse mettait le feu dans son grenier, il incendiait la paille placée dans l'écurie.

La femme Henneuse, née Marie Martin, est âgée de 38 ans, et originaire de Beuvry-lez-Orchies. Quant au sieur Graveline, il est né à Brillon le 3 juillet 1861.

Tous deux ont été interrogés par le juge d'instruction hier matin ; ils ont fait des déclarations très intéressantes que nous ne pouvons relater aujourd'hui, dans l'intérêt de l'instruction.

Hirson réclame une garnison plus importante

M Decamp, maire d'Hirson, a prié M. Cocoadi, député de rometire à M. le ministre de la Guerre une demande afin de faire comprendre Hirson parmi les villes susceptibles de recevoir l'un des nouveaux régiments d'artillerie dont la création est projetée.

M. Coccaldi a promis son concours.

LES GRÈVES

A HAZEBROUCK

Fin de la grève du tissage Plancke

Après huit longs mois de grève le tissage Plancke est à la veille de se rouvrir à nouveau. Vendredi les ouvriers grévistes ont procédé à 3 heures de l'après-midi, dans la salle du syndicat textile, estaminet des « Trois Rois », à un vote sur la question de la reprise du travail aux conditions suivantes :

Réintégration de tout le personnel au tarif ancien.

Sur les 80 tisseurs 29 ont seulement pris part au vote, une quarantaine étaient absents, un grand nombre avant déjà quitté la ville pour chercher du travail ailleurs en attendant la réouverture de l'usine.

La reprise du travail a été votée par 21 voix contre 8 voix.

M le commissaire de police, accompagné de son brigadier, M. Roelandt, avec l'assentiment des grévistes, on' assisté à la réunion dès le début jusqu'à la fin. De sorte que l'on peut affirmer que les ouvriers ont voté dans la plus grande indépendance.

Deux délégués Quaeghebeur et Wallaert, ont été choisis séance tenante pour transmettre les résultats du vote des ouvriers à M. Emile Plancke.

Le résultat du vote qui a été proclamé au milieu d'une assemblée de 200 personnes a été reçu sans marque d'enthousiasme ni d'animosité aucune. Les ouvriers se sont retirés dans le plus grand calme et sans incidents fâcheux.

Il est inutile de le dire, la nouvelle s'est répandue rapidement en ville où elle a été accueillie avec la plus grande satisfaction par le commerce local, la population et par les familles des ouvriers.

Le tarif ancien est ainsi conçu : L'ouvrier tisseur à le droit d'accepter ou de ne pas accepter de travailler sur les nouveaux métiers et les anciens métiers fonctionnerait à la vitesse ancienne.

M Emile Plancke s'est rendu aussitôt vendredi soir à Lille par le train de 6 heures 30 pour transmettre à M Henri Plancke la décision prise par les ouvriers et pour savoir si une entrevue peut avoir lieu entre ouvriers et le patron.

Comme M Plancke nous l'a annoncé aussitôt l'entrevue terminée, des ouvriers seront embauchés pour remettre le matériel en état et la reprise du travail aurait lieu vers le 15 janvier.

Carnet du Lecteur

FIANÇAILLES

A Lens. — On annonce les fiançailles de Mlle Marie-Antoinette Ladoux, fille de M. Paul Ladoux, directeur de la Banque Nationale de Paris, à Lens, et de Mme Paul Ladoux, née Hugo, petite-fille de M. Arthur Hugo, conseiller à la Cour de Douai, petite-nièce de M. Victor Hugo, et de Mme Paul Ladoux, née Hugo, petite-fille de M. Albert Hugo, fils